AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

BULLETIN N° 11 d'AOUT 1961

AVERTISSEMENT

POMMIERS - POIRIERS

CARPOCAPSE .-

Des attaques en provenance du second vol sont possibles. Effectuer un traitement dans les premiers jours d'Août partout où la protection est devenue insuffisante.

Si les conditions météorologiques demeurent favorables à l'insecte, les pénétrations les plus importantes auront lieu vraisemblablement dans le courant de la seconde quinzaine du mois d'Août.

INFORMATIONS

VIGNE

OIDIUM .-

Développement important dans certains clos. Nous rappelons nos notes précédentes : continuer les traitements, là où cela s'avère nécessaire.

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEES ROUGES .-

Dégâts très importants dans certains vergers : intervenir s'il y a lieu (voir notre note du 20 juillet).

DLP -7-8-61, 093485 P 30

.../

LES VERS DE LA GRAPPE

(suite au Bulletin n° 10 de Juillet 1961)

MOYENS DE LUTTE

Pour mener à bien la lutte contre les Vers de la grappe, le Viticulteur dispose de deux types de produits.

1) Produits du type "préventif" (Arséniate de plomb, D.D.T.).

Les traitements doivent être effectués dès l'éclosion des oeufs, alors que les jeunes chenilles offrent le minimum de résistance et ne sont pas encore soit à l'abri de fils soyeux, soit à l'intérieur des grains.

2) Produits du type "curatif" (Esters phosphoriques)

Ils agissent par ingestion, contact, inhalation et de plus ont une action ovicide. Ils permettent de détruire les chenilles déjà installées dans la grappe. Avec ces produits, les traitements doivent être repoussés jusqu'à l'apparition des premiers dégâts.

Quel que soit le type de produits utilisés, il faut intervenir en temps utile.

Pour chaque génération, le vol peut s'échelonner sur une longue période. Il importe donc tout d'abord de situer ces vols. Pour ce faire la méthode adoptée consiste à utiliser des pièges alimentaires, petits pots remplis d'un liquide attractif (eau mélassée à 10 % additionnée d'un peu de lie de vin ou de piquette aigre, ou eau additionnée de 4 % de jus de fruits non désacidifié).

Ces pots sont fixés par groupe de 5 à 10, aux fils de fer ou sur le pourtour des pieds de vigne, au voisinage des grappes. Les papillons, attirés par les appâts, viennent se noyer dans les pots. Il suffit alors de contrôler ces pièges chaque jour pour obtenir l'image du vol dans la nature.

Il faut également situer l'importance des pontes, suivre l'évolution des oeufs, repérer les éclosions et le début des attaques.

Ces observations sont effectuées, dans plusieurs Vignobles, par les agents du Service de la Protection des Végétaux, ce qui permet à la Station d'Avertissements Agricoles d'informer les viticulteurs des dates de traitements les plus opportunes pour l'ensemble de la région.

Plusieurs interventions peuvent être nécessaires chaque année. Lorsque la chose sera possible, le viticulteur effectuera des traitements liquides mixtes Mildiou-Vers de la grappe et éventuellement Oïdium. Toutefois, surtout lorsque le feuillage est particulièrement dense, il sera de loin préférable d'utiliser les poudrages. Ces traitements devront être particulièrement soignés car de leur qualité dépend dans une très large mesure leur efficacité.

Clermont-Ferrand, le 31 Juillet 1961.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-gérant : L. BOUYX